DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.030

L'An deux Mille Treize, le 1^{er} février, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 25 janvier 2013

Le 25 janvier 2013

ETAIENT PRESENTS: M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES: Mme LECOMTE représentée par Mme SERRE

M. FILOCHE représenté par Mme CIRAUD-LANOUE

Mme DUMAS représentée par M. DENIS M. PATRUX représenté par Mme DAUZIDOU M. PRUDENCIO représenté par M. MERLE

ETAIT ABSENT-EXCUSE: M. MÉGLIO

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27 Nombre de votants : 32

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET: Attribution de subvention à la Société Hippique Royan Côte de Beauté

(SHRCB)

RAPPORTEUR: M. BESSON

VOTE: UNANIMITE

Dans l'attente de la subvention définitive de 2013, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 4 300 € à la SHRCB (Société Hippique Royan Côte de Beauté).

Cette subvention de 4 300 € sera déduite du montant attribué lors du vote du Budget Primitif 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

. d'attribuer la subvention suivante :

Article 6574 Fonction 40

SHRCB + 4 300,00 €
(Société Hippique Royan Côte de Beauté)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 4 février 2013

Pour le Député-Maire, Et par délégation Le Premier Adjoint Bernard GIRAUD